

VILLE DE PINCOURT

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **le mardi 20 décembre 2022**, à 18 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents

Présidée par monsieur le maire Claude Comeau

Mesdames les conseillères Denise Bergeron, Diane Boyer et Claudine Girouard-Morel et messieurs les conseillers Hugo Gendreau, Sam Ierfino et René Lecavalier

Était aussi présente : Me Charlotte Gagné, greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022
3. Dépôt du compte rendu de la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022
4. Adoption du Règlement numéro 922 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2023
5. Adoption du Règlement numéro 923 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023
6. Adoption du Règlement numéro 924 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023
7. Adoption du Règlement numéro 577A-2023 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022

CERTIFICAT

Je soussignée, ME CHARLOTTE GAGNÉ, greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a été dûment transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

ME CHARLOTTE GAGNÉ, GREFFIÈRE

VILLE DE PINCOURT

- 2022-12-383 SUJET : OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 18 h 30, d'ouvrir la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.
- 2022-12-384 SUJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022
- PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.
- 2022-12-385 SUJET : DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE POUR LE 9 DÉCEMBRE 2022
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- De reconnaître le dépôt par la greffière, M^e Charlotte Gagné, du compte rendu relatif à la vente pour non-paiement de taxes prévue pour le 9 décembre 2022.
- 2022-12-386 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 922 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2023
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-11-356 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est
- PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 922 – Règlement décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2023.
- 2022-12-387 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DES DÉCHETS RECYCLABLES, DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET DES MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2023
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2021-11-357 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est
- PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sam Ierfino
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'adopter le Règlement numéro 923 – Règlement décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, des

VILLE DE PINCOURT

déchets recyclables, des résidus alimentaires et des matières organiques pour l'année fiscale 2023.

2022-12-388 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 924 – RÈGLEMENT POUR FIXER LA TAXE D'EAU ET UN TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE FISCALE 2023

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-11-358 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Claudine Girouard-Morel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 924 – Règlement pour fixer la taxe d'eau et un tarif pour le service d'égout pour l'année fiscale 2023.

2022-12-389 SUJET : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2023 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER EN 2023 LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné le 8 novembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-11-359 et que le projet de règlement a été déposé le 13 décembre 2022, sous le numéro de résolution 2022-12-377, il est

PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Denise Bergeron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement numéro 577A-2023 – Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter en 2023 la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'Île Perrot.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question de l'auditoire.

2022-12-390 SUJET : LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2022

PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller René Lecavalier
APPUYÉ PAR Madame la conseillère Diane Boyer
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 18 h 36, de lever la séance extraordinaire du 20 décembre 2022.

CLAUDE COMEAU
MAIRE

ME CHARLOTTE GAGNÉ
GREFFIÈRE